RCS : LA ROCHE SUR YON
Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 00156
Numéro SIREN : 332 429 570
Nom ou dénomination : LUDIS

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2021 sous le numéro de dépôt 6791

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

Grégoire BUNOT
Marc SOUCARRE
Christian PALVADEAU
Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU
Expert - comptable associée

Laurence GOYEC
Rachel VIOLIN
Experts – comptables

Thomas BASTHISTE
Commissaire aux comptes

LUDIS

2, Route de Fontenay
85400 LUCON

S.A.S. au capital de 51 206 €
R.C.S. LA ROCHE SUR YON 332 429 570

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er Octobre 2019 au 30 Septembre 2020

6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Tél. 02 40 92 66 00
cva@cvaexperts.fr

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Grégoire BUNOT
Marc SOUCARRE
Christian PALVADEAU
Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU
Expert - comptable associée

Laurence GOYEC
Rachel VIOLIN
Experts – comptables

Thomas BASTHISTE
Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés
Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 25/11/2009, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. LUDIS** relatifs à l'exercice **du 1er Octobre 2019 au 30 Septembre 2020.**

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	38 970 046 €
■ Chiffre d'affaires	90 320 618 €
■ Bénéfice net comptable	2 701 253 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,
Le 07/12/2020

François PICHAUD **Marc SOUCARRE**

6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Tél. 02 40 92 66 00
cva@cvaexperts.fr

BILAN

ACTIF	Clôture au 30/09/20 Durée 12 mois			Clôture au 30/09/19 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	***35 695 295***	***13 042 614***	***22 652 680***	***23 923 400***
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	**118 806**	**98 890**	**19 915**	**16 985**
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	118 806	98 890	19 915	16 985
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**34 601 029**	**12 943 724**	**21 657 304**	**22 902 125**
TERRAINS	3 012 307	382 211	2 630 096	2 707 634
CONSTRUCTIONS	22 447 037	5 586 583	16 860 453	17 688 259
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	8 091 571	6 301 793	1 789 778	2 193 170
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	830 995	673 134	157 860	186 084
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	181 057		181 057	119 072
AVANCES ET ACOMPTES	38 058		38 058	7 902
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	**975 460**		**975 460**	**1 004 290**
TITRES IMMOBILISES DIVERS	892 657		892 657	927 650
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	82 802		82 802	76 639
ACTIF CIRCULANT	***16 352 507***	***35 142***	***16 317 365***	***15 134 035***
STOCKS ET EN-COURS	**6 508 949**	**32 602**	**6 476 346**	**6 164 865**
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	64 353		64 353	52 761
MARCHANDISES	6 444 595	32 602	6 411 993	6 112 103
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	**2 243 775**	**2 539**	**2 241 235**	**2 123 081**
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	208 965	2 539	206 425	301 876
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 034 809		2 034 809	1 821 204
CREANCES DIVERSES (3)	**327 615**		**327 615**	**483 576**
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	**2 308 173**		**2 308 173**	**1 300 000**
DISPONIBILITES	**4 695 955**		**4 695 955**	**4 856 523**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	**268 039**		**268 039**	**205 988**
TOTAL GENERAL	**52 047 802**	**13 077 756**	**38 970 046**	**39 057 436**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN

PASSIF	Clôture au 30/09/20 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/19 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	***14 020 182***	***11 818 928***
CAPITAL	**51 206**	**51 206**
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	**2 733 753**	**2 733 753**
RESERVES	**8 533 969**	**6 464 218**
RESERVE LEGALE	5 120	5 120
AUTRES RESERVES	8 528 849	6 459 098
RESULTAT DE L'EXERCICE	**2 701 253**	**2 569 751**
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	*14 020 182*	*11 818 928*
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	***229 290***	***100 000***
PROVISIONS POUR RISQUES	**229 290**	**100 000**
DETTES (1)	***24 720 574***	***27 138 507***
DETTES FINANCIERES (2)	**14 835 013**	**18 057 941**
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	14 179 885	17 650 072
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	655 128	407 869
DETTES D'EXPLOITATION	**9 683 995**	**8 898 090**
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 655 017	4 902 914
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 885 872	3 714 385
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	143 106	280 791
DETTES DIVERSES	**201 564**	**182 475**
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	178 862	157 738
ETAT : IMPOTS SUR LES BENEFICES	246	1 431
AUTRES DETTES DIVERSES	22 455	23 305
TOTAL GENERAL	**38 970 046**	**39 057 436**

(1) Dont à plus d'un an	11 452 067	14 894 520
Dont à moins d'un an	13 268 506	12 243 987
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/20 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/19 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	**91 239 786**	**89 941 557**
VENTES DE MARCHANDISES	89 113 470	87 728 894
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	37 770	48 993
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 169 377	1 112 706
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	*90 320 618*	*88 890 593*
REPRISES SUR PROVISIONS	106 863	175 597
TRANSFERTS DE CHARGES	261 611	231 532
AUTRES PRODUITS	550 694	643 833
CHARGES D'EXPLOITATION	**86 324 573**	**85 209 782**
ACHATS DE MARCHANDISES	68 525 431	68 880 723
VARIATION DES STOCKS	(245 614)	(519 335)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	221 371	194 142
VARIATION DES STOCKS	(11 591)	10 687
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 066 999	4 710 986
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 349 955	1 304 749
SALAIRES ET TRAITEMENTS	7 329 849	6 724 354
CHARGES SOCIALES	1 868 643	1 782 843
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	2 001 246	1 967 923
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	33 562	88 248
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	129 290	
AUTRES CHARGES	55 429	64 458
RESULTAT D'EXPLOITATION	***4 915 213***	***4 731 775***
PRODUITS FINANCIERS	**29 012**	**106 450**
PARTICIPATIONS	12 165	13 869
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	16 847	92 580
CHARGES FINANCIERES	**114 276**	**146 955**
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	114 276	146 955
RESULTAT FINANCIER	***(85 264)***	***(40 505)***
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	***4 829 948***	***4 691 269***

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/20 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/19 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**117 471**	
SUR OPERATIONS DE GESTION	67 461	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	50 009	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**62 667**	**87 637**
SUR OPERATIONS DE GESTION	13 655	65 939
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	41 908	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7 103	21 698
RESULTAT EXCEPTIONNEL	***54 804***	***(87 637)***
PARTICIPATION DES SALARIES	1 093 663	1 023 148
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 089 837	1 010 733
BENEFICE NET COMPTABLE	***2 701 253***	***2 569 751***
Total des produits	*91 386 270*	*90 048 007*
Total des charges	*88 685 017*	*87 478 256*

* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Face à une situation d'épidémie Covid-19 de portée internationale, les autorités gouvernementales ont mis en place à compter de la mi-mars des mesures de confinement et de restriction des déplacements, impactant directement l'activité de la société.
Dans ce contexte exceptionnel, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, afin de respecter les mesures sanitaires (gestion des flux de clientèle, adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...)
A la date d'arrêté des comptes, la Direction n'a pas connaissance d'incertitude significative qui puisse remettre en cause la continuité d'exploitation de la société et entraîner une correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.
Les impacts sur le chiffre d'affaires sont indiqués sous la rubrique « Note sur le compte de résultat ».

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 3 ans.
Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.
La licence de 4ème catégorie est inscrite pour sa valeur d'acquisition ; elle n'a pas fait l'objet d'amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	5 à 25 ans	- Matériel d'exploitation :	2 à 12 ans
- Constructions :	10 à 25 ans	- Matériel de transport :	3 à 5 ans
- Agencements des constructions :	6 à 25 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	5 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 51 206 actions de 1 euro.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	113 405	8 534	3 133	118 806
Immobilisations corporelles	34 266 645	757 926	423 542	34 601 029
Immobilisations financières - titres	927 650	6 915	41 908	892 657
Immobilisations financières - créances	76 640	6 261	98	82 803
	35 384 340	779 636	468 681	35 695 295

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	96 420	5 604	3 133	98 891
Immobilisations corporelles	11 364 519	2 002 746	423 542	12 943 724
	11 460 939	2 008 350 (*)	426 675	13 042 615
(*) Dont dotation : . linéaire		1 714 511		
. dégressive		286 735		
. exceptionnelle		7 104		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	100 000	129 290		229 290
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	108 443	33 562	106 863	35 142
	208 443	162 852 (*)	106 863 (*)	264 432
(*) Dont : . exploitation		162 852	106 863	
. financier				
. exceptionnel				

(1) Le poste provisions pour risques et charges se ventile comme suit :

- Une provision pour risques d'un montant de 100 000 € relative à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs.
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice, ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élève à 129 290 €.

Biens pris en crédit-bail **Néant**

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	82 803		82 803
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	2 243 776	2 243 776	
Créances diverses	327 616	327 616	
Charges constatées d'avance	268 039	268 039	
	2 922 233	2 839 430	82 803

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	16 586	16 586		
Emprunts bancaires (1)	14 163 299	3 497 159	9 749 007	917 133
Emprunts & dettes financières divers (2)	655 128	287 729	367 399	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	9 683 996	9 265 467		418 529
Dettes diverses	201 565	201 565		
Produits constatés d'avance				
	24 720 574	13 268 506	10 116 406	1 335 662

() Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires*	*16 586*
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	3 465 331
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	240 218

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement **Néant**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'un centre auto, d'une boutique de vêtements, d'une parfumerie et d'une brasserie et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
- Magasin	63 935 388	59 983 755
- Drive	6 709 426	4 530 057
- Station service	19 247 970	23 770 715
- Restauration	427 834	606 066
	90 320 618	88 890 593

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	11
- Agents de maîtrise	28
- Employés	245
	284

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt recherche

Le montant du crédit d'impôt recherche s'élève à 53 980 €, soit 30 % des dépenses de recherche d'un montant de 179 933 €. Ce crédit est comptabilisé en déduction de l'impôt sur les bénéfices.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Honoraires conseil sur économies CSPE	12 655	-
Remboursement TICFE du 10/2017 au 06/2018	-	42 184
Subvention sur travaux pour économie d'énergie	-	25 277
Charges et produits sur cession d'immobilisations financières	41 908	45 219
Produits sur cessions d'immobilisations corporelles	-	4 790
Pénalités et amendes	1 000	-
Dotations aux amortissements exceptionnels	7 103	-
	62 667	117 471

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	418 529
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	675 134
	1 093 663

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et au taux de 31% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 408 829
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-318 992
	1 089 837

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 31 %)	205 656
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 28 %)	207 032

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	291 200	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	2 682 328	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils sont gérés par un organisme de gestion des assurances collectives. Le total des fonds versés et assurés s'élève au 30/09/2020 à 257 365 €.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : 1.50 % (*);
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.00 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 27.15 %) ;
- critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- table de mortalité : INSEE 2019.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 500 000 €

Entreprises liées **Néant**

Filiales et participations détenues **Néant**

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

LUDIS

Société par actions simplifiée
au capital de 51.206 euros
Siège social : 2 route de Fontenay
85400 LUCON
332 429 570 RCS LA ROCHE SUR YON

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 25 MARS 2021

PROJET DE RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant de la manière suivante :

- **Bénéfice de l'exercice 2.701.253,07 euros**
- A titre de dividendes 2.000.000 euros
 soit 39,06 euros par action
 Solde 701.253,07 euros
- au compte "*AUTRES RESERVES*" **701.253,07 euros**

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1er avril 2021.

Les associés sont informés que désormais, les dividendes versés aux associés personnes physiques sont soumis, depuis le 1er janvier 2018 :

- ✓ Au prélèvement forfaitaire unique dont le taux est aligné sur celui du prélèvement forfaitaire non libératoire (12,8%), auquel s'ajoutent les contributions sociales au taux de 17,2%, soit une Flat Tax globale de 30%.

 Dans cette hypothèse, le prélèvement de 12,8% opéré par la Société s'imputera l'année suivante, sous la forme d'un crédit d'impôt, sur le montant de l'impôt sur le revenu liquidé au vu de l'ensemble des revenus perçus par l'associé.

- ✓ Ou, sur option expresse de l'associé, au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application d'un abattement de 40%, étant précisé que cette option est globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains, profits, plus-values entrant dans le champ

d'application du prélèvement forfaitaire unique au titre d'une même année d'imposition.

Dans cette hypothèse, le prélèvement de 12,8% déjà opéré par la Société constituera un acompte imputable sur le montant de l'impôt sur le revenu calculé et payable l'année suivante par l'associé bénéficiaire.

Cette option doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration des revenus.

Il est dès lors précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 éligibles à l'abattement de 40% s'élèvera à 1.291.840,80 euros.
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 non éligibles à l'abattement de 40% s'élèvera à 708.159,20 euros.

Les associés sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnait en outre, que le rapport présenté par le Président mentionne que les montants des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	Revenus éligibles à la réfaction	Montant des dividendes ouvrant droit à la réfaction de 40 %	Montant des dividendes n'ouvrant pas droit à la réfaction de 40 %
30/09/2019	500.000 €	322.960,19 €	177.039,81 €
30/09/2018	NEANT	NEANT	NEANT
30/09/2017	307.236 €	270.132 €	37.104 €

DECISION PRISE

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant de la manière suivante :

- **Bénéfice de l'exercice 2.701.253,07 euros**
- A titre de dividendes 2.000.000 euros
 soit 39,06 euros par action
 Solde 701.253,07 euros
- au compte "*AUTRES RESERVES*" **701.253,07 euros**

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1er avril 2021.

Les associés sont informés que désormais, les dividendes versés aux associés personnes physiques sont soumis, depuis le 1er janvier 2018 :

- ✓ Au prélèvement forfaitaire unique dont le taux est aligné sur celui du prélèvement forfaitaire non libératoire (12,8%), auquel s'ajoutent les contributions sociales au taux de 17,2%, soit une Flat Tax globale de 30%.

 Dans cette hypothèse, le prélèvement de 12,8% opéré par la Société s'imputera l'année suivante, sous la forme d'un crédit d'impôt, sur le montant de l'impôt sur le revenu liquidé au vu de l'ensemble des revenus perçus par l'associé.

- ✓ Ou, sur option expresse de l'associé, au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application d'un abattement de 40%, étant précisé que cette option est globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains, profits, plus-values entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique au titre d'une même année d'imposition.

 Dans cette hypothèse, le prélèvement de 12,8% déjà opéré par la Société constituera un acompte imputable sur le montant de l'impôt sur le revenu calculé et payable l'année suivante par l'associé bénéficiaire.

 Cette option doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration des revenus.

Il est dès lors précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 éligibles à l'abattement de 40% s'élèvera à 1.291.840,80 euros.
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 non éligibles à l'abattement de 40% s'élèvera à 708.159,20 euros.

Les associés sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnait en outre, que le rapport présenté par le Président mentionne que les montants des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	Revenus éligibles à la réfaction	Montant des dividendes ouvrant droit à la réfaction de 40 %	Montant des dividendes n'ouvrant pas droit à la réfaction de 40 %
30/09/2019	500.000 €	322.960,19 €	177.039,81 €
30/09/2018	NEANT	NEANT	NEANT
30/09/2017	307.236 €	270.132 €	37.104 €

LE PRESIDENT



GREFFE

LUDIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 51 206 €
Siège Social : 2 route de Fontenay
85400 LUCON

N° SIRET : 332 429 570 00036
Code APE : 4711F
RCS LA ROCHE SUR YON : 332 429 570

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

Aux Associés de la société LUDIS,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LUDIS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

.../...

.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1er octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » en page 5 de l'annexe des comptes annuels concernant l'impact de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

IV. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation du coût d'entrée des immobilisations corporelles et des stocks de marchandises.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

CG

.../...

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D 441-6 du Code de Commerce.

VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VII. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

.../...

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers, le 9 mars 2021

Pour la SARL DUO SOLUTIONS AUDIT,
Commissaire aux Comptes,

Janet

Christine JANET

BILAN

ACTIF	Clôture au 30/09/20 Durée 12 mois			Clôture au 30/09/19 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	***35 695 295***	***13 042 614***	***22 652 680***	***23 923 400***
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	**118 806**	**98 890**	**19 915**	**16 985**
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	118 806	98 890	19 915	16 985
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**34 601 029**	**12 943 724**	**21 657 304**	**22 902 125**
TERRAINS	3 012 307	382 211	2 630 096	2 707 634
CONSTRUCTIONS	22 447 037	5 586 583	16 860 453	17 688 259
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	8 091 571	6 301 793	1 789 778	2 193 170
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	830 995	673 134	157 860	186 084
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	181 057		181 057	119 072
AVANCES ET ACOMPTES	38 058		38 058	7 902
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	**975 460**		**975 460**	**1 004 290**
TITRES IMMOBILISES DIVERS	892 657		892 657	927 650
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	82 802		82 802	76 639
ACTIF CIRCULANT	***16 352 507***	***35 142***	***16 317 365***	***15 134 035***
STOCKS ET EN-COURS	**6 508 949**	**32 602**	**6 476 346**	**6 164 865**
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	64 353		64 353	52 761
MARCHANDISES	6 444 595	32 602	6 411 993	6 112 103
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	**2 243 775**	**2 539**	**2 241 235**	**2 123 081**
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	208 965	2 539	206 425	301 876
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 034 809		2 034 809	1 821 204
CREANCES DIVERSES (3)	**327 615**		**327 615**	**483 576**
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	**2 308 173**		**2 308 173**	**1 300 000**
DISPONIBILITES	**4 695 955**		**4 695 955**	**4 856 523**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	**268 039**		**268 039**	**205 988**
TOTAL GENERAL	**52 047 802**	**13 077 756**	**38 970 046**	**39 057 436**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Visé par le commissaire aux comptes

BILAN

PASSIF	Clôture au 30/09/20 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/19 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	***14 020 182***	***11 818 928***
CAPITAL	**51 206**	**51 206**
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	**2 733 753**	**2 733 753**
RESERVES	**8 533 969**	**6 464 218**
RESERVE LEGALE	5 120	5 120
AUTRES RESERVES	8 528 849	6 459 098
RESULTAT DE L'EXERCICE	**2 701 253**	**2 569 751**
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	*14 020 182*	*11 818 928*
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	***229 290***	***100 000***
PROVISIONS POUR RISQUES	**229 290**	**100 000**
DETTES (1)	***24 720 574***	***27 138 507***
DETTES FINANCIERES (2)	**14 835 013**	**18 057 941**
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	14 179 885	17 650 072
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	655 128	407 869
DETTES D'EXPLOITATION	**9 683 995**	**8 898 090**
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 655 017	4 902 914
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 885 872	3 714 385
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	143 106	280 791
DETTES DIVERSES	**201 564**	**182 475**
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	178 862	157 738
ETAT : IMPOTS SUR LES BENEFICES	246	1 431
AUTRES DETTES DIVERSES	22 455	23 305
TOTAL GENERAL	**38 970 046**	**39 057 436**

(1) Dont à plus d'un an	11 452 067	14 894 520
Dont à moins d'un an	13 268 506	12 243 987
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		

Visé par le commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/20 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/19 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	**91 239 786**	**89 941 557**
VENTES DE MARCHANDISES	89 113 470	87 728 894
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	37 770	48 993
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 169 377	1 112 706
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	*90 320 618*	*88 890 593*
REPRISES SUR PROVISIONS	106 863	175 597
TRANSFERTS DE CHARGES	261 611	231 532
AUTRES PRODUITS	550 694	643 833
CHARGES D'EXPLOITATION	**86 324 573**	**85 209 782**
ACHATS DE MARCHANDISES	68 525 431	68 880 723
VARIATION DES STOCKS	(245 614)	(519 335)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	221 371	194 142
VARIATION DES STOCKS	(11 591)	10 687
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 066 999	4 710 986
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 349 955	1 304 749
SALAIRES ET TRAITEMENTS	7 329 849	6 724 354
CHARGES SOCIALES	1 868 643	1 782 843
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	2 001 246	1 967 923
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	33 562	88 248
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	129 290	
AUTRES CHARGES	55 429	64 458
RESULTAT D'EXPLOITATION	***4 915 213***	***4 731 775***
PRODUITS FINANCIERS	**29 012**	**106 450**
PARTICIPATIONS	12 165	13 869
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	16 847	92 580
CHARGES FINANCIERES	**114 276**	**146 955**
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	114 276	146 955
RESULTAT FINANCIER	***(85 264)***	***(40 505)***
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	***4 829 948***	***4 691 269***

Visé par le commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/20 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/19 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**117 471**	
SUR OPERATIONS DE GESTION	67 461	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	50 009	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**62 667**	**87 637**
SUR OPERATIONS DE GESTION	13 655	65 939
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	41 908	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7 103	21 698
RESULTAT EXCEPTIONNEL	***54 804***	***(87 637)***
PARTICIPATION DES SALARIES	1 093 663	1 023 148
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 089 837	1 010 733
BENEFICE NET COMPTABLE	***2 701 253***	***2 569 751***
Total des produits	*91 386 270*	*90 048 007*
Total des charges	*88 685 017*	*87 478 256*

* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées		

Visé par le commissaire aux comptes

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Face à une situation d'épidémie Covid-19 de portée internationale, les autorités gouvernementales ont mis en place à compter de la mi-mars des mesures de confinement et de restriction des déplacements, impactant directement l'activité de la société.
Dans ce contexte exceptionnel, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, afin de respecter les mesures sanitaires (gestion des flux de clientèle, adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...)
A la date d'arrêté des comptes, la Direction n'a pas connaissance d'incertitude significative qui puisse remettre en cause la continuité d'exploitation de la société et entraîner une correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.
Les impacts sur le chiffre d'affaires sont indiqués sous la rubrique « Note sur le compte de résultat ».

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 3 ans.
Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.
La licence de 4ème catégorie est inscrite pour sa valeur d'acquisition ; elle n'a pas fait l'objet d'amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Visé par le commissaire aux comptes

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	5 à 25 ans	- Matériel d'exploitation :	2 à 12 ans
- Constructions :	10 à 25 ans	- Matériel de transport :	3 à 5 ans
- Agencements des constructions :	6 à 25 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	5 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 51 206 actions de 1 euro.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	113 405	8 534	3 133	118 806
Immobilisations corporelles	34 266 645	757 926	423 542	34 601 029
Immobilisations financières - titres	927 650	6 915	41 908	892 657
Immobilisations financières - créances	76 640	6 261	98	82 803
	35 384 340	779 636	468 681	35 695 295

Visé par le commissaire aux comptes

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	96 420	5 604	3 133	98 891
Immobilisations corporelles	11 364 519	2 002 746	423 542	12 943 724
	11 460 939	2 008 350 (*)	426 675	13 042 615
(*) Dont dotation : . linéaire		1 714 511		
. dégressive		286 735		
. exceptionnelle		7 104		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	100 000	129 290		229 290
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	108 443	33 562	106 863	35 142
	208 443	162 852 (*)	106 863 (*)	264 432
(*) Dont : . exploitation		162 852	106 863	
. financier				
. exceptionnel				

(1) Le poste provisions pour risques et charges se ventile comme suit :

- Une provision pour risques d'un montant de 100 000 € relative à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs.
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice, ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élève à 129 290 €.

Biens pris en crédit-bail **Néant**

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	82 803		82 803
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	2 243 776	2 243 776	
Créances diverses	327 616	327 616	
Charges constatées d'avance	268 039	268 039	
	2 922 233	2 839 430	82 803

Visé par le commissaire aux comptes

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	16 586	16 586		
Emprunts bancaires (1)	14 163 299	3 497 159	9 749 007	917 133
Emprunts & dettes financières divers (2)	655 128	287 729	367 399	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	9 683 996	9 265 467		418 529
Dettes diverses	201 565	201 565		
Produits constatés d'avance				
	24 720 574	13 268 506	10 116 406	1 335 662

() Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires*	*16 586*
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	3 465 331
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	240 218

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement **Néant**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'un centre auto, d'une boutique de vêtements, d'une parfumerie et d'une brasserie et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
- Magasin	63 935 388	59 983 755
- Drive	6 709 426	4 530 057
- Station service	19 247 970	23 770 715
- Restauration	427 834	606 066
	90 320 618	88 890 593

Il est réalisé exclusivement en France.

Visé par le commissaire aux comptes

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	11
- Agents de maîtrise	28
- Employés	245
	284

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt recherche

Le montant du crédit d'impôt recherche s'élève à 53 980 €, soit 30 % des dépenses de recherche d'un montant de 179 933 €. Ce crédit est comptabilisé en déduction de l'impôt sur les bénéfices.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Honoraires conseil sur économies CSPE	12 655	-
Remboursement TICFE du 10/2017 au 06/2018	-	42 184
Subvention sur travaux pour économie d'énergie	-	25 277
Charges et produits sur cession d'immobilisations financières	41 908	45 219
Produits sur cessions d'immobilisations corporelles	-	4 790
Pénalités et amendes	1 000	-
Dotations aux amortissements exceptionnels	7 103	-
	62 667	117 471

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	418 529
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	675 134
	1 093 663

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et au taux de 31% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Visé par le commissaire aux comptes

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 408 829
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-318 992
	1 089 837

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 31 %)	205 656
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 28 %)	207 032

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	291 200	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	2 391 128	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils sont gérés par un organisme de gestion des assurances collectives. Le total des fonds versés et assurés s'élève au 30/09/2020 à 257 365 €.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Visé par le commissaire aux comptes

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : 1.50 % (*);
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.00 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 27.15 %) ;
- critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- table de mortalité : INSEE 2019.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 500 000 €

Entreprises liées **Néant**

Filiales et participations détenues **Néant**

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

Visé par le commissaire aux comptes